

14 fév 2020 -14:53

Conseil des ministres du 14 février 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 14 février 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

14 fév 2020 -14:53

Appartient à Conseil des ministres du 14 février 2020

Allocation au personnel civil de la Défense qui effectue des prestations dans un service de médecine critique

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel relatif à l'octroi d'une allocation aux membres du personnel civil de la Défense qui effectuent des prestations de service dans un service de médecine critique.

Le projet d'arrêté ministériel a pour but d'abroger l'arrêté ministériel du 5 janvier 1999 relatif à l'octroi d'une allocation à certains membres du personnel civil qui travaillent dans un service de médecine critique. Il prévoit des dispositions qui mettent fin à la discrimination entre le personnel civil et le personnel militaire en la matière.

Le projet vise à délimiter clairement le groupe cible du personnel qualifié qui a droit à une allocation journalière pour des prestations spécifiques exécutées dans un service de médecine critique. Une allocation de 9,30 euros par jour de prestation est octroyée au membre du personnel civil du ministère de la Défense en dessous du niveau A qui, dans un service de médecine critique de l'hôpital militaire, exerce les fonctions d'infirmier, de technologue de laboratoire médical, de kinésithérapeute, de technologue en imagerie médicale ou de dispensateur de soins. La fonction de dispensateur de soins comprend les fonctions d'ambulancier secouriste, brancardier et préparateur au quartier opératoire. Les services de l'hôpital militaire considérés comme services de médecine critique sont les suivants : le centre des brûlés, le quartier opératoire et le service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR).

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

14 fév 2020 -14:53

Appartient à Conseil des ministres du 14 février 2020

Soins de santé : modifications concernant l'octroi de l'intervention majorée de l'assurance

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui apporte des modifications en matière d'octroi de l'intervention majorée, dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Il s'agit principalement d'adaptations formelles ou pratiques afin de pouvoir octroyer le droit à l'intervention majorée le plus efficacement possible aux bénéficiaires. Le projet prévoit plus précisément :

- le report de la date limite de transfert au SPF Finances, dans le cadre du contrôle systématique, des données relatives aux bénéficiaires de l'intervention majorée, du 1er mai au 15 juin
- l'adaptation de la méthode de calcul des indemnités d'incapacité de travail et d'autres indemnités pour l'enquête sur les revenus dans le cadre de l'intervention majorée afin de l'aligner sur la méthode de calcul actuellement appliquée dans la pratique par les mutualités
- un certain nombre d'adaptations pour l'organisation annuelle du dénommé "flux proactif" : il s'agit d'un échange de données entre l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI), le SPF Finances, les mutualités et la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS) afin de détecter les titulaires potentiels de l'intervention majorée

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 15 janvier 2014 relatif à l'intervention majorée de l'assurance visée à l'article 37, § 19, de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

14 fév 2020 -14:53

Appartient à Conseil des ministres du 14 février 2020

Renouvellement des mandats des comités scientifiques de l'Institut des comptes nationaux

Sur proposition de la ministre de l'Economie Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal qui visent à renouveler les mandats des trois comités scientifiques de l'Institut des comptes nationaux (ICN).

Les projets nomment les personnes suivantes en tant que membres des comités scientifiques de l'ICN :

- au comité scientifique sur les comptes nationaux : Rudi Acx (président), Béatrice Thiry, Murielle Pluym, Kris Blancke, Caroline Hambye et Filip Vanhorebeek
- au comité scientifique sur le budget économique : Philippe Donnay (président), Filip Vanhorebeek, Anja Termote, Vincent Vanesse, Sarah Cheliout, Geert Langenus, Michel Deffet, Thierry Lenoir, Griet Malfroy, Valérie Gilbert, Hugo Boonaert et Bernard Remy
- au comité scientifique des comptes des administrations publiques : Kris Van Cauter (président), Vanessa Bagnet, Gina Gentil, Philippe Mauroy, Evelien Vanalme, Michel Deffet et Philippe Dujardin

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant nomination des membres du comité scientifique sur les comptes nationaux constitué auprès de l'Institut des comptes nationaux

Projet d'arrêté royal portant démission et nomination des membres du comité scientifique sur le budget économique constitué auprès de l'Institut des comptes nationaux

Projet d'arrêté royal portant nomination des membres du comité scientifique des comptes des administrations publiques constitué auprès de l'Institut des comptes nationaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de
l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be

Didier Deweerdt
Porte-parole
+32 473 86 16 36
didier.deweerdt@muylle.fed.be

14 fév 2020 -14:53

Appartient à Conseil des ministres du 14 février 2020

Harmonisation du régime d'avantages sociaux de certains dispensateurs de soins

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal instituant un régime d'avantages sociaux et d'autres avantages à certains dispensateurs de soins qui sont réputés avoir adhéré aux accords ou conventions qui les concernent.

Le projet harmonise la réglementation des avantages sociaux pour les six secteurs pour lesquels un statut social est actuellement prévu (pharmaciens, médecins, kinésithérapeutes, logopèdes, dentistes et infirmières). L'objectif est de parvenir à plus d'uniformité et de transparence en termes de réglementation ainsi que d'efficacité (administration).

Le projet entre en vigueur à partir de l'exercice 2019 pour le secteur des pharmaciens, kinésithérapeutes, logopèdes et infirmières, et à partir de l'exercice 2020 pour le secteur des médecins et des dentistes.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo
Porte-parole (FR)
+32 475 77 84 03
audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone
Porte-parole (NL)
+ 32 499 14 26 99
jelle.boone@minsoc.fed.be

14 fév 2020 -14:53

Appartient à Conseil des ministres du 14 février 2020

Mission B-FAST en Albanie dans le cadre du tremblement de terre

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la mission de la *Belgian First Aid and Support Team* (B-FAST) pour l'aide d'urgence en Albanie.

Dans la nuit du 26 novembre 2019, l'Albanie a été touchée par un puissant tremblement de terre. Après une première évaluation de la situation sur le terrain par les spécialistes de l'Union européenne, il est apparu que les besoins en hébergement temporaire étaient très importants. C'est pourquoi le mécanisme d'aide d'urgence B-FAST a été activé le 29 novembre 2019.

Le Conseil des ministres confirme son accord pour la mission B-FAST en Albanie lors de laquelle 100 tentes, 100 kits d'hiver et 460 lits de camp ont été donnés à la réserve générale de la République d'Albanie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be

14 fév 2020 -14:53

Appartient à [Conseil des ministres du 14 février 2020](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- Finances
- Coopération au développement
- Fonction publique
- Sécurité et Intérieur
- Affaires sociales
- Santé publique
- Energie
- Mobilité
- Intégration sociale
- Economie
- Affaires étrangères
- Défense

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 16

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 02 11

<https://premier.be>

Steve Detry

Porte-parole (FR)

+32 473 56 77 04

steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn

Porte-parole (NL)

+32 479 33 51 48

elke.pattyn@premier.fed.be

14 fév 2020 -14:53

Appartient à Conseil des ministres du 14 février 2020

Etat de la situation du projet de construction pour la prison de Termonde

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des Bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a pris acte de l'état de la situation du projet de construction de la prison de Termonde et a marqué son accord sur la manière de procéder qui a été proposée.

En 2011, la Régie des Bâtiments a conclu un contrat *Design, Build, Finance & Maintain* (DBFM) pour la prison de Termonde. Avant de pouvoir effectivement commencer les travaux, il convient encore d'exécuter la *financial close* du contrat. Un certain nombre de points techniques ont en effet été mis en avant, qui nécessitent de modifier les documents prévus (ce qu'on appelle les "modifications donneur d'ordre" ou MDO).

Le Conseil des ministres autorise dès lors le ministre chargé de la Régie des Bâtiments à procéder à la signature du certificat *financial close* et à conclure la MDO, après accord du ministre du Budget.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

14 fév 2020 -14:53

Appartient à Conseil des ministres du 14 février 2020

Informations visibles sur les cartes d'identité - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi concernant les informations visibles sur les cartes d'identité.

L'avant-projet de loi, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, vise à mettre en œuvre certaines recommandations formulées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO). Ces modifications concernent principalement le layout de la carte mais vise également à supprimer, parmi les mentions figurant sur la carte, la signature du fonctionnaire communal qui délivre la carte. Ceci permet de se conformer davantage au principe de minimisation des données à caractère personnel, tel que prescrit par le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

En outre, le lieu de naissance ne figurera plus parmi les mentions de la carte d'identité visibles à l'œil nu. Outre le fait que cette donnée n'intervient pas de façon pertinente dans l'identification d'un citoyen, cette mention ne fait pas partie de celles déterminées par les normes ICAO. L'information relative au lieu de naissance restera néanmoins visible de manière électronique.

Enfin, l'avant-projet de loi apporte quelques adaptations, nécessaires à la suite de l'adoption d'autres législations.

L'avant-projet peut être soumis à la signature du Roi, en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes des étrangers et aux documents de séjour

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

14 fév 2020 -14:53

Appartient à [Conseil des ministres du 14 février 2020](#)

Représentants du gouvernement fédéral à la Conférence interministérielle relative aux droits des femmes

Sur proposition de la ministre de l'Egalité des chances Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a désigné les membres qui représenteront le gouvernement fédéral au sein de la Conférence interministérielle relative aux droits des femmes.

Sont désignés pour représenter le gouvernement fédéral :

- Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des institutions culturelles fédérales
- Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Régie des bâtiments et ministre des Affaires européennes
- Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
- Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées

La Conférence interministérielle relative au droits des femmes aura pour mission de renforcer les collaborations entre les différents niveaux de pouvoir afin de garantir les droits des femmes dans tous les domaines de la vie en lien avec les engagements pris par la Belgique au niveau international. Les thématiques suivantes y seront abordées :

- violences
- discriminations
- emploi et conciliation vie privée/vie professionnelle
- vie politique
- gender mainstreaming
- participation des femmes au monde digital

Cette décision de désignation sera notifiée au prochain Comité de concertation.

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de
l'Egalité des chances et des Personnes handicapées

Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers

Porte-parole

+32 475 76 65 26

miet.deckers@muylle.fed.be

Didier Deweerdt

Porte-parole

+32 473 86 16 36

didier.deweerdt@muylle.fed.be